Le 15 février 2016

Province de Québec Ville de Rimouski

Le **LUNDI** quinze février deux mille seize, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 03, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Claire Dubé, messieurs les conseillers Serge Dionne, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Donald Bélanger, Pierre Chassé, Karol Francis, Dave Dumas et Marc Parent formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Éric Forest.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, mesdames Monique Sénéchal, greffière, Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-02-092

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet au retrait du point 12.2.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2016-02-093

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (c. C-19), est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016, à 20 h.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procès-verbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procès-verbal étant signé par le maire et contresigné par la greffière.

DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2016-02-094

APPUI – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT – FINANCEMENT – CENTRE DE RECHERCHE SUR LES BIOTECHNOLOGIES MARINES (CRBM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a contribué depuis 2003 à la mise en œuvre du Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM) par une contribution totale de 1 212 500 \$, dont un montant de 659 500 \$ affecté à la réduction de la valeur de vente de terrain et des subventions au montant de 553 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le CRBM est un centre de recherche à vocation industrielle et le SEUL centre spécialisé dans les biotechnologies marines au Québec;

CONSIDÉRANT QUE de grande importance pour le développement économique et de l'innovation, le CRBM, dont la mission principale est de supporter la croissance industrielle du secteur des biotechnologies marines par la recherche, le développement et le transfert technologique, joue un rôle primordial au sein de la communauté de l'innovation au Québec, dans le soutien au développement économique et le rayonnement international, dans les partenariats de recherche et le soutien à la réalisation des orientations de la stratégie maritime du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la performance des dernières années du CRBM est clairement démontrée par les deux évaluations effectuées par le Gouvernement du Québec en 2012 et en 2015 et que l'évaluation de 2015 souligne, entre autres, la forte satisfaction des clients et des différents partenaires, le dépassement des cibles de revenus autonomes ainsi que la création de valeurs économiques dans le système québécois de l'innovation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'appuyer fortement la demande de renouvellement du financement du CRBM par le gouvernement du Québec afin de supporter son projet « Le CRBM et les biotechnologies marines pour soutenir le développement de l'innovation dans les entreprises » à la hauteur des attentes exprimées, le tout afin de lui permettre de poursuivre adéquatement sa mission.

2016-02-095

SUBVENTIONS 2016 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, DE FINANCEMENT OU DE SOUTIEN POUR ÉVÉNEMENTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accorder, pour l'année 2016, une subvention de fonctionnement, de financement ou de soutien pour événements aux organismes suivants :

Corporation d'aménagement des espaces verts - fonctionnement - 95 000 \$, payable en trois versements - mars, juillet et septembre 2016

Corporation de développement touristique Bic/St-Fabien - fonctionnement - 15 000 \$

La Maison des familles de Rimouski-Neigette - fonctionnement - 25 000 \$

Association des soins palliatifs de l'Est-du-Québec (ASPEQ) (Maison Marie-Élisabeth) - fonctionnement - 40 000 \$

Musée régional de Rimouski - fonctionnement - 79 000 \$, payable en 2 versements - février et juin 2016

Opéra de Rimouski - fonctionnement - 25 000 \$

Orchestre symphonique de l'Estuaire - fonctionnement - 49 281 \$

Société de diffusion de spectacles de Rimouski (Spect'Art) - fonctionnement - 85 000 \$

Société des concerts Bic-St-Fabien - fonctionnement - 10 000 \$ et 2 500 \$ pour les activités du 15e anniversaire

Association du cancer de l'Est du Québec - financement - 10 000 \$

Carrefour jeunesse-emploi Rimouski-Neigette - financement - 1 000 \$

Fondation de l'Institut maritime du Québec inc. - financement - 1 000 \$

Fondation de l'Université du Québec à Rimouski - financement - 20 000 \$

Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski - financement - 20 000 \$

Moisson Rimouski-Neigette inc. - financement - 7 500 \$

Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas St-Laurent/Gaspésie/Les Îles - financement - 4 000 \$

Club de voitures anciennes Le Fiacre du Bas-Saint-Laurent - événement - 5 000 \$ et 1 000 \$ en services

Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec - événement - 500 \$

Conservatoire de musique et d'art dramatique - 1 000 \$ pour des bourses étudiantes

Coup de main à domicile - événement - $4\,550$ \$ pour les activités du $25^{\rm e}$ anniversaire et 250 \$ pour un vin d'honneur

Fédération québécoise des clubs de Scrabble francophone - événement - 4 000 \$

2016-02-096

SUBVENTION 2016 - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent une subvention, au montant de 3 622 \$, à titre de soutien de la Ville de Rimouski au programme des Jeux du Québec en région, destiné aux jeunes sportifs.

2016-02-097

SUBVENTION 2016 - ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES, PROFESSIONNELLES ET DE CARRIÈRE - BOURSES POUR LA RELÈVE AU FÉMININ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Association des femmes d'affaires, professionnelles et de carrière une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un vin d'honneur, lors de l'événement « Bourses pour la relève au féminin » qui se tiendra à Rimouski, le 3 avril 2016.

2016-02-098

SUBVENTION 2016 - ASSOCIATION DES LEPAGE D'AMÉRIQUE INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Association des Lepage d'Amérique inc. une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un vin d'honneur, lors du 20e rassemblement de cette association qui se tiendra à Rimouski, les 9 et 10 juillet 2016.

SUBVENTION 2016 – FONDATION DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – BOURSES – GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder à la Fondation de l'école Paul-Hubert une subvention permettant d'offrir, au nom de la Ville de Rimouski, dix bourses étudiantes de 50 \$ chacune dans le cadre du Gala du mérite étudiant de l'école Paul-Hubert qui se tiendra le 2 juin 2016.

2016-02-100

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski au réseau Les Arts et la Ville, pour l'année 2016, et le versement de la cotisation annuelle, au montant de 492,81 \$, taxes en sus.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2016-02-101

BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2016 - APPROBATION NUMÉRO 03

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau numéro 03 (2016) des comptes à payer pour la période se terminant le 12 février 2016 et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 3 868 897,99 \$.

2016-02-102

PRIX DE VENTE DES TERRAINS DANS LES PARCS INDUSTRIELS - ANNÉE 2016

- **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité de fixer, pour l'année 2016, le prix de vente des terrains des parcs industriels de la façon suivante :
- a) Secteur de Pointe-au-Père : 3,60 \$ le mètre carré;
- b) Rimouski existant et agrandissement, prix de base :
 - 6 \$ le mètre carré pour les terrains ne longeant pas la voie ferrée et/ou la montée Industrielle-et-Commerciale;
 - 7 \$ le mètre carré pour les terrains adjacents à la voie ferrée et/ou à la montée Industrielle-et-Commerciale;

et pour tout usage autre que manufacturier, un montant additionnel de 3 \$ le mètre carré s'ajoute aux prix de base.

QUOTE-PART 2016 - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 395 898,50 \$ à la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, représentant 50 % de la quote-part 2016 de la Ville de Rimouski pour le financement de cet organisme.

2016-02-104

BAIL – VILLE DE RIMOUSKI ET MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI – LOCAUX – BIBLIOTHÈQUE LISETTE-MORIN

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Musée régional de Rimouski pour la location de locaux au sous-sol de la bibliothèque Lisette-Morin, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2025;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

2016-02-105

RADIATION DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du Service des ressources financières et trésorier à effectuer la radiation de créances irrécouvrables, au montant de 20 264,90 \$, et à prendre une provision pour créances douteuses selon le tableau préparé par le Service des ressources financières, en date du 26 janvier 2016.

DOSSIERS DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2016-02-106

SOUMISSIONS 2016 - AGENCE DE SÉCURITÉ - SURVEILLANCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services d'une agence de sécurité pour la surveillance du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.), ouvertes le 1^{er} février 2016, et d'octroyer ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges à Sécurité BSL Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 8 mars 2016 au 7 mars 2018, selon le taux horaire soumis de 22,95 \$, pour un contrat d'un montant approximatif de 137 700 \$, taxes en sus.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - TRANSPORT DE LIXIVIAT ENTRE LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE ET LES ÉTANGS AÉRÉS DE RIMOUSKI-EST

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat pour le transport de lixiviat entre le lieu d'enfouissement technique et les étangs aérés de Rimouski-Est, pour une année additionnelle, soit du début du contrat au 30 novembre 2016 auprès de la compagnie 164019 Canada inc. (Déneigement N.C.), au taux horaire de 51 \$, pour un contrat d'un montant approximatif de 66 300 \$, taxes en sus.

2016-02-108

TRAVAUX DE RÉFECTION DES PILIERS 6, 7 ET 8 – BARRAGE – ÉCLUSE PRICE – DOCUMENTS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'approuver le plan portant le numéro A1-30699TT-S, réalisé par la firme Tetra Tech et daté de janvier 2016, pour la réfection des piliers 6, 7 et 8 du barrage de l'écluse Price;
- d'autoriser le responsable de projet en architecture à transmettre ce plan et autres documents à la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette en vue de leur dépôt au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour approbation;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Rimouski à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur confirmant la conformité des travaux réalisés en vertu de l'autorisation accordée.

2016-02-109

APPROBATION - RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION DE LA VILLE DE RIMOUSKI - RÉUNIONS DES 26 NOVEMBRE ET 16 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations contenues aux procès-verbaux des réunions du Comité de circulation de la Ville de Rimouski, tenues les 26 novembre et 16 décembre 2015.

DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

2016-02-110

SUBVENTION 2016 - TABLE DE CONCERTATION ÉTUDIANTE EN ACTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE - MODIFICATION - RÉSOLUTION 2016-01-020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2016-01-020, adoptée le 18 janvier 2016, en remplaçant les termes « Table de concertation étudiante en action sociale et environnementale (TCEASE) » par « Collectif Lèche-Babines ».

APPUI – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE – AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS SITUÉES LE LONG DU SAINT-LAURENT CONFRONTÉES À L'ÉROSION CÔTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a promis une aide financière à hauteur de 8,0 millions de dollars aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière, ces mesures étant financées par le Fonds vert dans le cadre du PACC (Référence 7.8.2 du Plan économique 2015-2016);

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière touche principalement les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit plus de 3 250 kilomètres de côtes et dix-sept municipalités régionales de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan économique du Québec, le gouvernement a manifesté son désir de soutenir les décideurs locaux et mettre en place un fonds d'urgence à l'érosion côtière afin de sécuriser les infrastructures et les bâtiments de plus d'une centaine de communautés;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures permettraient aux municipalités de réaliser une évaluation des zones à risque ainsi que des travaux préventifs à effectuer pour la protection des berges;

CONSIDÉRANT QU'initialement, il a été annoncé que ce soutien financier serait alloué principalement aux régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre 2015, s'est tenu une rencontre à Québec avec les communautés riveraines à laquelle monsieur Éric Forest, maire de la Ville de Rimouski, était présent avec une soixantaine de représentants des autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette et la Ville de Rimouski ont appuyé, en juin 2015, un projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et par le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski, projet financé par le Fonds vert du PACC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » permettra d'évaluer les conséquences potentielles des aléas sur notre territoire et d'identifier les solutions possibles en prévention;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » est un projet structurant pour plusieurs MRC confrontées à l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT QUE le début de ce projet est actuellement retardé puisqu'il est en attente de financement provenant du Fonds vert du PACC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Rimouski :

- appuie la démarche de la MRC de Rimouski-Neigette et demande au gouvernement de respecter son engagement initial de verser l'aide financière aux régions les plus particulièrement touchées par l'érosion côtière, soit les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

- transmette ladite résolution au ministre de la Sécurité publique, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au député de Rimouski, à la Fédération Québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2016-02-112

PROLONGATION - CONTRAT DE TRAVAIL - MONSIEUR FRANCIS LAGACÉ - POSTE DE CHARGÉ DE PROJET - PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS - MODIFICATION - RÉSOLUTION 2016-02-074

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2016-02-074, adoptée le 1^{er} février 2016, en remplaçant les termes « 29 janvier » par « 25 février ».

2016-02-113

SUBVENTION 2016 - ORCHESTRE DES JEUNES DU QUÉBEC MARITIME

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Orchestre des jeunes du Québec maritime une subvention, au montant de 2 500 \$, à titre de soutien à l'organisation des activités marquant le 10^e anniversaire de cet organisme.

2016-02-114

BAIL - CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-GERMAIN - ÉDIFICE LA PORTE DORÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Club de l'âge d'or de Saint-Germain pour l'utilisation d'espaces situés dans l'édifice La Porte Dorée, sis au 175, rue Dumais, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail, pour et au nom de la Ville.

2016-02-115

ADHÉSION – PROGRAMME BIBLIO-AIDANTS – BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la Ville de Rimouski au programme Biblio-Aidants offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec et le versement des coûts d'abonnements annuels et d'autoriser le responsable des bibliothèques à signer la lettre d'entente requise, pour et au nom de la Ville.

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET SOCIÉTÉ RIMOUSKOISE DU PATRIMOINE - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Société rimouskoise du patrimoine concernant la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire rimouskois jusqu'au 31 décembre 2018, incluant une subvention de 81 100 \$ pour l'année 2016, 84 000 \$ pour l'année 2017 et 87 000 \$ pour l'année 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2016-02-117

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET SOCIÉTÉ RIMOUSKOISE DU PATRIMOINE - GESTION DU SITE HISTORIQUE DE LA MAISON LAMONTAGNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Caire Dubé et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Société rimouskoise du patrimoine pour la gestion de la Maison Lamontagne jusqu'au 31 décembre 2018, incluant une subvention au montant de 18 000 \$ pour l'année 2016, 19 000 \$ pour l'année 2017 et 20 000 \$ pour l'année 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2016-02-118

SUBVENTION 2016 - REGROUPEMENT DES DYNAMIQUES DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'accorder au Regroupement des Dynamiques de Rimouski une subvention, au montant de 500 \$, à titre de soutien pour la participation de ses membres au Tournoi provincial de hockey balle qui se tiendra à Drummondville, en 2016.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2016-02-119

MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ PORTANT LE MATRICULE NUMÉRO 1746

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'imposer une suspension, sans salaire, de huit (8) mois à l'employé portant le matricule numéro 1746. Cette suspension entrera en vigueur à une date à être déterminée par le directeur du Service.

LETTRE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES COLS BLEUS DE RIMOUSKI, SECTION LOCALE 5275 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - MODALITÉS D'AFFECTATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité :

- d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des travailleurs et travailleuses cols bleus de Rimouski, section locale 5275 du Syndicat canadien de la fonction publique, portant sur les modalités d'affectation du salarié portant le matricule numéro 1790;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

2016-02-121

LETTRE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES COLS BLEUS DE RIMOUSKI, SECTION LOCALE 5275 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - NOUVELLE CLASSIFICATION - JOURNALIER AUX SITUATIONS D'URGENCE DE NUIT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

- d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des travailleurs et travailleuses cols bleus de Rimouski, section locale 5275 du Syndicat canadien de la fonction publique, portant sur la création d'une nouvelle classification de journalier aux situations d'urgence de nuit;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

2016-02-122

PROMOTION - MONSIEUR JONATHAN TREMBLAY - POSTE DE CONSEILLER EN URBANISME

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'autoriser la promotion de monsieur Jonathan Tremblay au poste de conseiller en urbanisme, selon le salaire correspondant à l'échelon 2 de la classe 10 des échelles salariales de la convention collective des employées et employés de bureau, les autres conditions de travail étant celles prévues à ladite convention. La promotion de monsieur Tremblay sera effective à une date à être déterminée par la directrice du Service urbanisme, permis et inspection.

2016-02-123

PROMOTION - MADAME MARIE-CLAIRE DESJARDINS - POSTE DE CONSEILLER EN ARCHITECTURE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'autoriser la promotion de madame Marie-Claire Desjardins au poste de conseiller en architecture, selon le salaire correspondant à l'échelon 7 de la classe 10 des échelles salariales de la convention collective des

employées et employés de bureau, les autres conditions de travail étant celles prévues à ladite convention. La promotion de madame Desjardins sera effective à une date à être déterminée par la directrice du Service urbanisme, permis et inspection.

2016-02-124

PROMOTION - MONSIEUR STÉPHANE BERGER - POSTE D'INSPECTEUR EN AMÉNAGEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser la promotion de monsieur Stéphane Berger au poste d'inspecteur en aménagement, selon le salaire correspondant à l'échelon 5 de la classe 8 des échelles salariales de la convention collective des employées et employés de bureau, les autres conditions de travail étant celles prévues à ladite convention. La promotion de monsieur Berger sera effective à une date à être déterminée par la directrice du Service urbanisme, permis et inspection.

2016-02-125

PROMOTION - MADAME STÉPHANIE SANTERRE - POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser la promotion de madame Stéphanie Santerre au poste de secrétaire de direction – urbanisme, permis et inspection, selon le salaire correspondant à l'échelon 7 de la classe 6 des échelles salariales de la convention collective des employées et employés de bureau, les autres conditions de travail étant celles prévues à ladite convention. La promotion de madame Santerre sera effective à une date à être déterminée par la directrice du Service urbanisme, permis et inspection.

2016-02-126

EMBAUCHE - MONSIEUR ÉRIC GOSSELIN - POSTE DE CONTREMAÎTRE ÉQUIPEMENT, AQUEDUC ET ÉGOUTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Éric Gosselin au poste de contremaître équipement, aqueduc et égouts, au salaire correspondant à l'échelon 5 de la classe 2 des échelles salariales du personnel cadre, les autres conditions de travail étant celles prévues à la Politique sur la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre. La nomination de monsieur Gosselin sera effective à une date à être déterminée par le directeur du Service des travaux publics.

DOSSIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2016-02-127

SOUMISSION 2015 - VÉHICULE UTILITAIRE SPORT (VÉHICULE D'URGENCE) - 5 PORTES - MODÈLE 2015-2016 - MODIFICATION - RÉSOLUTION 2015-09-773

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2015-09-773, adoptée le 21 septembre 2015, en ajoutant à la fin les termes « à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2017 ».

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2016-02-128

AJOUT - CONTRAT - SERVICE DE SUIVI VÉHICULAIRE POUR TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver un ajout au contrat pour le service de suivi véhiculaire pour travaux publics auprès de la compagnie TELUS Communications Québec inc., pour un montant de 9 000 \$, taxes incluses.

2016-02-129

SOUMISSIONS 2016 - ACHAT D'UN FOURGON COMMERCIAL NEUF AVEC TOIT SURÉLEVÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat d'un fourgon commercial neuf avec toit surélevé, ouvertes le 18 janvier 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2015-35, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 43 228,12 \$, taxes en sus, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2017.

2016-02-130

SOUMISSIONS 2016 - ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES NEUF, CABINE ET BENNE BASCULANTES AVEC COFFRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues neuf, cabine et benne basculantes avec coffre, ouvertes le 18 janvier 2016, à l'exception de celle déposée par la firme Boisvert Pontiac Buick GMC, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2015-37, à Le Centre Routier (1994) inc., seul soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 64 500 \$, taxes en sus, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2017.

2016-02-131

SOUMISSIONS 2016 - ACHAT DE DEUX (2) CAMIONNETTES NEUVES AVEC PLATE-FORME

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat de deux (2) camionnettes neuves avec plate-forme, ouvertes le 18 janvier 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2015-38, à Lasalle Ford, plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 87 653 \$, pour les deux (2) camionnettes, taxes en sus, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2017.

SOUMISSIONS 2016 – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 6 ROUES NEUVE AVEC CAISSE UTILITAIRE ET GRUE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Parent, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat d'une camionnette 6 roues neuve avec caisse utilitaire et grue, ouvertes le 18 janvier 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2015-36, à Suzanne Roy Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 67 982 \$, taxes en sus, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2017.

DOSSIERS DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2016-02-133

VENTE DE TERRAINS – LOTS 3 844 594, 3 844 595, 3 844 596 ET 3 844 597 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CONSTRUCTION MACB INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à Construction MacB inc. des lots 3 844 594, 3 844 595, 3 844 596 et 3 844 597 du cadastre du Québec pour le prix de 136 432,11 \$, incluant un montant de 36 906,13 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Marco Bérubé, le 1^{er} février 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-02-134

Modifiée par procès-verbal de correction du 16 mai 2016 VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 793 969, 5 793 970, 5 793 954, 5 793 955, 5 793 956 ET 5 793 957 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 2744-5635 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION BRUNO RIOUX)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à 2744-5635 Québec inc. (Construction Bruno Rioux) des lots 5 793 969, 5 793 970, 5 793 954, 5 793 955, 5 793 956 et 5 793 957 du cadastre du Québec pour le prix de 271 773,33 \$, incluant un montant de 102 348 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Bruno Rioux, le 22 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-02-135

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 793 975 ET 5 793 976 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MESSIEURS BRUNO RIOUX ET JEAN-FRANÇOIS RIOUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à messieurs Bruno Rioux et Jean-François Rioux des lots 5 793 975 et 5 793 976 du cadastre du Québec pour le prix de 81 296,52 \$, incluant un montant de 32 352 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par messieurs Rioux, le 22 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

Abrogée par la résolution 2017-05-475

VENTE DE TERRAIN – LOT 5 793 994 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME SONIA GAGNÉ ET MONSIEUR JACQUES DIONNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Sonia Gagné et monsieur Jacques Dionne du lot 5 793 994 du cadastre du Québec pour le prix de 95 449,95 \$, incluant un montant de 38 568 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Gagné et monsieur Dionne, le 1^{er} février 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-02-137

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 331 321 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 9193-0255 QUÉBEC INC. (GARAGE JULIEN ROSS)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à 9193-0255 Québec inc. (Garage Julien Ross) d'un terrain constitué du lot 5 331 321 du cadastre du Québec d'une superficie de 3 346,7 mètres carrés, au prix de 9 \$ le mètre carré, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Julien Ross, le 27 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-02-138

Abrogée par la résolution 2017-03-213

VENTE DE TERRAIN – LOT 5 794 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME KARINE THIBEAULT ET MONSIEUR MARC LOISELLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Karine Thibeault et monsieur Marc Loiselle du lot 5 794 004 du cadastre du Québec pour le prix de 62 916,62 \$, incluant un montant de 24 000 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Thibeault et monsieur Loiselle, le 1^{er} février 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

VENTE DE TERRAIN – LOT 5 794 008 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME KARINE LELIÈVRE ET MONSIEUR ANDRÉ ARSENAULT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Karine Lelièvre et monsieur André Arsenault du lot 5 794 008 du cadastre du Québec pour le prix de 67 573,11 \$, incluant un montant de 24 000 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Lelièvre et monsieur Arsenault, le 25 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-02-140

Abrogée par la résolution 2018-03-211

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 793 998 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME MONIQUE MORNEAU ET MONSIEUR GERMAIN ALBERT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Monique Morneau et monsieur Germain Albert du lot 5 793 998 du cadastre du Québec pour le prix de 78 934,94 \$, incluant un montant de 27 876 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Morneau et monsieur Albert, le 22 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-02-141

Abrogée par la résolution 2017-03-212

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 793 977 ET 5 793 978 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME ÉMILIE DESCHAMPS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Émilie Deschamps des lots 5 793 977 et 5 793 978 du cadastre du Québec pour le prix de 81 296,52 \$, incluant un montant de 32 352 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Deschamps, le 25 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-02-142

VENTE DE TERRAIN – LOT 5 793 987 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME CYNTHIA GRAVEL ET MONSIEUR ÉRIC CASTONGUAY

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Cynthia Gravel et monsieur Éric Castonguay du lot 5 793 987 du cadastre du Québec pour le prix de 67 081,01 \$, incluant un montant de 24 540 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Gravel et monsieur Castonguay, le 22 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

VENTE DE TERRAIN – LOT 5 794 013 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME JULIE BONENFANT ET MONSIEUR SAMUEL NADEAU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Julie Bonenfant et monsieur Samuel Nadeau du lot 5 794 013 du cadastre du Québec pour le prix de 154 961,01 \$, incluant un montant de 21 036 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Bonenfant et monsieur Nadeau, le 20 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-02-144

URBANISME ET ZONAGE – PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – MANOIR LES GÉNÉRATIONS – 280, AVENUE BELZILE, LOTS 4 313 102 ET 5 346 207 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 18 avril 2006, le Règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE, le 22 janvier 2016, monsieur Hugo Leblanc, vice-président développement et construction, représentant RPADS Proprio 6, SEC (Manoir Les Générations), propriétaire, a soumis à la Ville de Rimouski une demande d'autorisation d'un projet particulier pour les lots 4 313 102 et 5 346 207 du cadastre du Québec en vue de permettre la construction d'une nouvelle aile à l'immeuble résidentiel et d'un passage vitré reliant celle-ci au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa réunion tenue le 1^{er} décembre 2008, la résolution numéro 2008-12-1024 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel connu sous le nom de Manoir de Caroline et que cette résolution contient notamment les autorisations sur l'aménagement et le nombre de cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2008-12-1024 est modifiée par la présente, afin de soustraire trois cases de stationnement pour permettre l'aménagement de l'accès au stationnement souterrain;

CONSIDÉRANT QUE, le 9 février 2016, ce projet particulier a été soumis au comité consultatif d'urbanisme lequel en a recommandé l'acceptation par la résolution 2016.02.028;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité d'adopter, aux fins de consultation publique, le projet de résolution suivant :

« Il est proposé par [...], appuyé par [...] et résolu [...] d'approuver la demande de projet particulier soumis le 22 janvier 2016 par monsieur Hugo Leblanc, représentant RPADS Proprio 6, SEC (Manoir Les Générations), propriétaire, en vue d'autoriser la construction d'une nouvelle aile à l'immeuble résidentiel et reliée au bâtiment actuel par un passage vitré, sur les lots 4 313 102 et 5 346 207 du cadastre du Québec, sis au 280, avenue Belzile. Les usages et le nombre de logements, l'implantation des bâtiments, les stationnements, les allées et les rampes d'accès, l'aménagement paysager, le gabarit et le traitement architectural des murs extérieurs sont illustrés sur les plans énumérés au tableau numéro 1, la portée de l'autorisation est décrite au tableau numéro 2 et les conditions assorties à l'autorisation sont énumérées au tableau numéro 3 faisant partie intégrante de la résolution.

| TABLEAU NUMÉRO 1 Identification des plans¹ illustrant l'implantation et les caractéristiques architecturales du projet | | | |
|--|--|--|--|
| Identification du plan | Titre du plan | | |
| 1 | Plan d'implantation | | |
| 2 | Plan du sol et niveau 100 | | |
| 3 | Plan niveaux 200 et 300 | | |
| 4 | Plan niveaux 400 et 500 | | |
| 5 | Élévation avant (ouest) et élévation latérale (sud) | | |
| 6 | Élévation latérale (nord) et élévation arrière (est) | | |
| 7 | Perspectives | | |
| 1 ² | Perspectives 9 février 2016 | | |
| 2 ² | Perspectives 9 février 2016 | | |
| 3 ² | Perspectives 9 février 2016 | | |

Plans réalisés par Les Architectes Proulx et Savard inc., dossier 15-185, datés du 22 janvier 2016, révision du 1^{er} février 2016

² Plans réalisés par Les Architectes Proulx et Savard inc., dossier 15-185, datés du 9 février 2016

| TABLEAU NUMÉRO 2 | | | | |
|-----------------------------------|--|--|--|--|
| Éléments visés par l'autorisation | Portée de l'autorisation (incluant les variations autorisées) | | | |
| Usage et nombre de logements | Les usages autorisés sont ceux prévus à la grille des usages et normes des zones H-111 et P-112. | | | |
| | Le nombre de logements autorisé pour l'agrandissement est de 54. | | | |
| | Variation possible | | | |
| | Variation possible pour diminuer le nombre de logements | | | |
| | Implantation de la nouvelle aile et du passage conformément au plan numéro 1 « Plan d'implantation » | | | |
| | Variations possibles | | | |
| Implantation des bâtiments | Variation négative possible des marges d'un maximum de 0,25 mètre ou positive d'au plus 20 %, sauf à l'arrière du bâtiment | | | |
| | Variation possible pour réduire la marge latérale sud-est d'un maximum de 5 % | | | |

| Éléments visés par l'autorisation | Portée de l'autorisation (incluant les variations autorisées) |
|-----------------------------------|--|
| | Variation possible pour l'agrandissement au sol du bâtiment représentant un maximum de 10 % de la superficie totale d'origine |
| | Variation possible pour réduire de 10 % l'emprise au sol du bâtiment |
| | Aménagement des allées d'accès et des aires de stationnement conformément au plan numéro 1 « Plan d'implantation » et aux conditions numéros 1°, 2°, 3°, 4° et 5° indiquées au tableau 3 |
| Stationnement, allées et rampes | L'aménagement du stationnement modifie la résolution 2008-12-1024. |
| d'accès | Variations possibles |
| | Variation possible pour diminuer la largeur des rampes et des allées d'accès |
| | Variation possible pour augmenter le nombre de cases de stationnement jusqu'à un ratio de 1 case par logement |
| | L'aménagement paysager est illustré au plan numéro 1 « Plan d'implantation » et aux conditions numéros 6° et 7° indiquées au tableau 3. |
| Aménagement paysager | Variations possibles |
| payeage. | Variation positive possible du nombre d'arbres sur le terrain |
| | Variation positive possible des surfaces d'espaces verts |
| Gabarit | Nombre d'étages conformément aux plans numéros 5 « Élévations avant (ouest) et élévation latérale (sud) », 6 « Élévation latérale (nord) et élévation arrière (est) », 7 « Perspectives » et 1, 2 et 3 « Perspectives 9 février 2016 » |
| | Variation possible |
| | Variation possible pour réduire le nombre d'étages |
| | L'image architecturale de l'immeuble est illustrée aux plans numéros 5 « Élévations avant (ouest) et élévation latérale (sud) », 6 « Élévation latérale (nord) et élévation arrière (est) », 7 « Perspectives » et 1, 2 et 3 « Perspectives 9 février 2016 » et aux conditions numéros 8° et 9° indiquées au tableau 3. |
| | Les matériaux de revêtement autorisés sont : |
| | Parement de brique Panneau métallique de type « Panfab » Revêtement métallique de type « AD300 ». |
| Traitement architectural des | Les garde-corps des balcons sont en verre. |
| murs extérieurs | Les murs-écrans sont en parement métallique de type AD-300. |
| | Le toit est plat. |
| | En proportion, les types de revêtement, les ouvertures et les balcons se répartissent comme suit : |
| | Bâtiment résidentiel : |
| | Fenêtres et portes (22 %) Balcon et solinage (5 %) Maçonnerie de briques (25 %) |
| | Revêtement métallique Panfab et AD300 (33 %) |

| Éléments visés par l'autorisation | Portée de l'autorisation (incluant les variations autorisées) |
|-----------------------------------|---|
| , | Passage: • Fenêtres (72 %) • Solinage (13 %) • Revêtement métallique AD300 (15 %). |
| Variations possibles | |
| | Variation possible pour réduire ou augmenter le ratio de chacun des types de revêtement de 10 %. Un matériau ne peut être remplacé que par un autre matériau autorisé. |
| | Variation possible pour la couleur d'un matériau par une couleur semblable à l'une de celle présente sur le bâtiment existant |
| | Variation possible de l'emplacement des portes et fenêtres découlant d'une modification de l'aménagement intérieur des logements |
| | Variation possible de la répartition des ouvertures sur chacun des murs du bâtiment en positif, d'un maximum de 25 %, sauf pour le mur arrière et, en négatif, d'un maximum de 10 % |
| | Variation possible de la superficie des balcons et des terrasses d'un maximum de 20 % |

TABLEAU NUMÉRO 3

Conditions assorties à l'autorisation du projet

- 1° Le nombre de cases de stationnement, incluant les cases intérieures, doit représenter un ratio minimal de 0,8 case par logement.
- 2° L'aménagement des cases de stationnement numéros 22 et 23 doit permettre un dégagement suffisant pour la manœuvre des véhicules.
- 3° Trois cases peuvent être soustraites de l'aire de stationnement sise sur le lot 3 811 639 afin de permettre l'aménagement de l'accès au stationnement souterrain.
- 4° L'aménagement de l'aire de stationnement et de l'accès au stationnement souterrain doit être conforme aux dispositions contenues au Règlement de zonage 820-2014.
- 5° Les marges de l'aire de stationnement sont conformes aux dispositions contenues au Règlement de zonage 820-2014.
- 6° Le nombre minimal d'arbres sur le terrain doit être conforme aux dispositions contenues au Règlement de zonage 820-2014.
- 7° Les conteneurs à matières résiduelles doivent être cachés de la vue depuis la rue par leur emplacement ou de la végétation conformément aux dispositions contenues au Règlement de zonage 820-2014.
- 8° Les balcons des logements 106, 107, 108, 206, 207, 208 et 306 doivent comporter un mur-écran, du côté est, d'un matériau s'agençant à ceux existant sur le bâtiment et d'une couleur semblable.
- 9° Tout élément mécanique installé sur le toit doit être dissimulé de la vue à partir du sol au moyen d'un écran.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 26, RUE ADELARD-DUBE

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée en date du 15 décembre 2015, afin de régulariser l'empiétement de 0,52 mètre dans la marge arrière de la propriété sise au 26, rue Adélard-Dubé.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

2016-02-145

DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 26, RUE ADELARD-DUBE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Lévesque a déposé, en date du 15 décembre 2015, une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'empiétement de 0,52 mètre dans la marge arrière de la propriété sise au 26, rue Adélard-Dubé;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 15 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 15 décembre 2015, par monsieur Marc Lévesque, propriétaire, et permettre un empiétement de 0,52 mètre dans la marge arrière de l'immeuble sis au 26, rue Adélard-Dubé.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 342, RUE MICHAUD

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée en date du 4 décembre 2015, afin de permettre qu'un accès au sous-sol, lequel doit être reconstruit, puisse empiéter dans la marge arrière de la propriété sise au 342, rue Michaud.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

2016-02-146

DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 342, RUE MICHAUD

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Berger a déposé, en date du 4 décembre 2015, une demande de dérogation mineure afin de permettre que l'accès au soussol à être construit pour la résidence sise au 342, rue Michaud puisse excéder de 37,5 % la longueur maximale autorisée par le Règlement de zonage 820-2014 pour un mur empiétant dans une marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 15 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 4 décembre 2015, par monsieur Sylvain Berger, propriétaire, et permettre la construction d'un accès au sous-sol de l'immeuble sis au 342 rue Michaud excédant de 37,5 % la longueur maximale autorisée par le Règlement de zonage 820-2014, pour un mur empiétant dans une marge arrière.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 438, RUE DES SARCELLES

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée en date du 4 décembre 2015, afin de permettre l'empiétement d'un abri d'auto attenant de 0,32 mètre dans la marge latérale nordest de la propriété sise au 438, rue des Sarcelles.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

2016-02-147

DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 438, RUE DES SARCELLES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Caroll Robichaud a déposé, en date du 4 décembre 2015, une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiétement d'un abri d'auto attenant de 0,32 mètre dans la marge latérale nordest de la propriété sise au 438, rue des Sarcelles;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 15 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 4 décembre 2015, par monsieur Caroll Robichaud, propriétaire, et permettre qu'un abri d'auto attenant empiète de 0,32 mètre dans la marge latérale nord-est de l'immeuble sis au 438, rue des Sarcelles.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 1118, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée en date du 11 décembre 2015, afin de régulariser l'empiétement d'une galerie de 0,12 mètre dans la marge latérale ouest de la propriété sise au 1118, boulevard Saint-Germain.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

2016-02-148

DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 1118, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Gohier a déposé, en date du 11 décembre 2015, une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'empiétement d'une galerie de 0,12 mètre dans la marge latérale ouest de la propriété sise au 1118, boulevard Saint-Germain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 15 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 11 décembre 2015, par monsieur Bernard Gohier, copropriétaire, et permettre l'empiétement de 0,12 mètre de la galerie dans la marge latérale ouest de l'immeuble sis au 1118, boulevard Saint-Germain.

RÈGLEMENTS

AVIS DE PRÉSENTATION

08-02-2016

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Serge Dionne qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans les rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse et un emprunt de 2 746 247 \$.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

09-02-2016

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Jennifer Murray qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement sur la reconduction du programme d'aide professionnelle pour la mise en valeur du patrimoine immobilier de la Ville de Rimouski.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

926-2016

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter, avec dispense de lecture, le Règlement 926-2016 autorisant des travaux de mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et un emprunt de 1 250 000 \$, à savoir :

RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET UN EMPRUNT DE 1 250 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Rimouski juge nécessaire d'assurer la pérennité des équipements municipaux et d'autoriser des travaux de mise à niveau de divers équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 priorité 1 - installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation 03-02-2016 du présent règlement a dûment été donné le 1^{er} février 2016;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de mise à niveau de divers équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, pour un montant total estimé à 1 250 000 \$, taxes nettes, incluant les frais contingents, le tout suivant l'estimation détaillée à l'annexe I et préparée par le Service génie et environnement de la Ville de Rimouski, pour faire partie intégrante du présent règlement.
- **2.** Le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 250 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- **3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 250 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 880 000 \$ (Item 1.0 – Eau potable de l'annexe I), il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi situé à l'intérieur du bassin de taxation constitué du territoire des anciennes municipalités de Rimouski, Rimouski-Est, Pointe-au-Père et Le Bic, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 370 000 \$ (Item 2.0 – Assainissement des eaux usées de l'annexe I), il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi situé à l'intérieur du bassin de taxation constitué du territoire des anciennes municipalités de Rimouski, Rimouski-Est et Pointe-au-Père, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

- **6**. Toujours aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter une somme de 1 125 000 \$, soit 90 % de la dépense, provenant des versements des fonds d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec, tel que confirmé dans la lettre de monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, laquelle est signée en date du 25 août 2014 et jointe au présent règlement comme annexe II.
- 7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

- **8.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- **9.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

DÉTERMINATION DU MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (TECQ 2014-2018 - PRIORITÉ 1)

TECQ 2014-2018 - Priorité 1

Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

| 1.0 | EAU POTABLE | |
|---|--|--------------|
| 1.1 | Équipements d'eau potable | 630 000 \$ |
| 1.2 Honoraires professionnels et techniques | | 225 000 \$ |
| 1.3 | Frais de financement | 25 000 \$ |
| | Sous-total 1.0 : Eau potable | 880 000 \$ |
| | | |
| 2.0 | ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES | |
| 2.1 | Équipements d'assainissement des eaux usées | 350 000 \$ |
| 2.2 | Honoraires professionnels et techniques | 10 000 \$ |
| 2.3 | Frais de financement | 10 000 \$ |
| | Sous-total 2.0 : Assainissement des eaux usées | 370 000 \$ |
| | GRAND TOTAL (incluant taxes nettes) | 1 250 000 \$ |

Préparé par:

Anick St-Pierre, ing. Ingénieure de projet

Approuvé par:

Pierre-Luc Deschênes, ing.

Responsable de projet en renouvellement des

infrastructures

ANNEXEII

Québec

Gouvernement du Québec Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Le ministre responsable de la région de la Montérègle Le député de Châteauguay

Québec, le 25 août 2014

Monsieur Éric Forest Maire Ville de Rimouski C. P. 710 Rimouski (Québec) G5L 7C7

Monsieur le Maire,

Le 25 juin 2014, à Roberval, le premier ministre du Canada, le très honorable Stephen Harper et le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, ont annoncé la conclusion d'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au gouvernement du Québec pour les dix prochaines années, soit pour la période 2014-2024.

Malgré un contexte budgétaire difficile, notre gouvernement a annoncé une participation financière importante qui se traduit par un ajout de 780 millions de dollars au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec permettant d'offrir une aide totale de 2,67 milliards de dollars pour les cinq prochaines années.

Dans le cadre de ce programme, la Municipalité recevra 13 935 575 S, répartis sur cinq ans, pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

La Municipalité devra réaliser des travaux ou dépenses qu'elle présentera au Ministère, selon l'ordre de priorité suivant :

- l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
- 2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- 3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

Québec
Alle Chaveau, 4º Plage
10, rue Pierre-Childe-Chauveau
Québec (Duébec) 618 4/3
Téléphone : 418 691-2036
Téléphone : 418 691-2036
Téléphone : 418 691-2036

oursel: minktre@mamrot.govv.qc.ca vvvv.mamrot.govv.qc.ca Montréal 800, nue du Square-Victoria C. P. 83, succ. Teur-de-la-Bourse Mantréal (Quéhec): H4Z 187 Téléphone : 514 873-2622

Circonscription Bureau 93 233, boulevant Saint-Jean-Baptist Châteauguay (Québec) 164 BC3 Téléphone : 450 699-9356 Téléphone : 450 699-9356 ..2

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Également, je vous informe que les nouvelles modalités du programme, plus flexibles, offrent à la Municipalité la possibilité d'utiliser l'équivalent de 20 % de la somme qui lui est allouée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, sans tenir compte de l'ordre de priorité.

J'en profite aussi pour vous confirmer l'admissibilité des dépenses de la Municipalité dans le cadre du programme à partir du 1^{er} janvier 2014.

Afin de respecter l'entente avec le gouvernement du Canada, je vous indique qu'il ne peut y avoir d'annonce publique sans mon autorisation préalable. Le Ministère communiquera avec vous pour coordonner le tout.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le ministre,

PIÈRRE MOREAU

AFFAIRES NOUVELLES

2016-02-149

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 793 952, 5 793 953, 5 793 971, 5 793 972, 5 793 973 ET 5 793 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 9256-1877 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION DUMAIS)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à 9256-1877 Québec inc. (Construction Dumais) des lots 5 793 952, 5 793 953, 5 793 971, 5 793 972, 5 793 973 et 5 793 974 du cadastre du Québec pour le prix de 263 163,98 \$, incluant un montant de 102 384 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Marie-France Desgagnés, le 29 janvier 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI – RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver, à l'exclusion des demandes de dérogation mineure, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 9 février 2016.

2016-02-151

SERVITUDE - PARTIE DU LOT 5 750 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC, SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS ET COGÉCO CÂBLE CANADA GP INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité d'accepter les termes du projet de servitude préparé par Me Marc Ross, notaire, dans lequel la Ville de Rimouski et la compagnie 96527 Canada inc. accordent aux compagnies Hydro-Québec, Société TELUS Communications et Cogéco Câble Canada GP inc., à titre gratuit et autres conditions mentionnées dans ledit projet, une servitude réelle et perpétuelle permettant l'installation et l'entretien des réseaux de distribution d'énergie électrique et de télécommunication sur différentes parties de lots, voire plus particulièrement, sur une partie du lot 5 750 289 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Rimouski.

DÉPÔT DE DOCUMENT

La greffière dépose un procès-verbal de correction qu'elle a signé, en date du 4 février 2016, concernant la résolution 2016-02-081 adoptée le 1^{er} février 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA CÉANCE

Aucune question n'est adressée au conseil municipal par les citoyens présents à la séance.

| LEVEE DE LA SEANCE | |
|--|--|
| Après avoir traité tous les sujets à l 20 h 58. | 'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à |
| Maire | Greffière de la Ville |